

Première mise à jour des notifications prévues à l'article 76

Première mise à jour des notifications prévues à l'article 76 du règlement (UE) n° 1215/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale (2015/C 390/06) (JO C 390 du 24.11.2015, p. 10–23, [version pdf](#)).

Imprimé depuis Lynxlex.com

URL source:<https://www.lynxlex.com/fr/text/bruxelles-i-bis-r%C3%A8gl-12152012/premi%C3%A8re-mise-%C3%A0-jour-des-notifications-pr%C3%A9vues-%C3%A0-l%E2%80%99article-76>